

## PROCES VERBAL SOMMAIRE

Lundi 25 février 2008 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes des deux Rives de la Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SORAIN, Président.

### Secrétaire de séance:

Corinne MAITRE

### Date de la Convocation:

15 février 2008

### Date d'affichage:

15 février 2008

**Nombre de conseillers  
en exercice: 23**

**Nombre de conseillers  
présents: 20**

21 à partir du point 5

**Nombre de votants : 20**

21 à partir du point 5

### DELEGUES TITULAIRES PRESENTS:

- Michel SORAIN, Président
- Philippe TAUTOU, Vice-Président
- Daniel SCHALCK, Vice Président
- Hugues RIBAUT, Vice Président
- Jean-Pierre HOULLEMARE, Vice Président
- Pierre CARDO, Vice Président
- Annick DELOUZE-WOLFF
- Corinne MAITRE
- Virginie MUNERET
- Nathalie GOSSELET
- Catherine ARENOU
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Jean-Louis FRANCCART
- Pierre GAILLARD
- Gaston HELM
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Patrice JEGOUIC
- Joël MANCEL
- Jacques VITHE

### DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES:

- Nicole BIARD
- Denis FAIST
- Jacqueline ESSEX
- Marie-Claude THIEVON

### DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS:

- Isabelle MADEC
- Léon JANUS

**SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Madame Corinne MAITRE a été désignée secrétaire de séance.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2008**

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2008 a été approuvé à l'unanimité.

---

**1. CONVENTION AVEC L'ANPE**

A l'unanimité, le conseil communautaire,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de partenariat (d'objectifs et de moyens) avec l'ANPE permettant l'articulation entre les actions de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine et celles de l'ANPE.

**2. DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER F.S.E. DANS LE CADRE DU PLIE AMONT 78**

A l'unanimité, le conseil communautaire,

**AUTORISE** le Président à signer une demande de financement auprès de la Maison de l'Emploi Amont 78, structure porteuse du P.L.I.E., à hauteur de 84 920 Euros provenant du Fonds Social Européen.

**3. DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DU SERVICE CIVIL VOLONTAIRE**

A l'unanimité, le conseil communautaire,

**AUTORISE** le Président à déposer une demande d'agrément et à signer une convention avec l'agence de cohésion sociale et d'égalité des chances (A.C.S.E.) afin de pouvoir proposer à de jeunes volontaires, au titre du Service Civil, une première expérience professionnelle dans un domaine favorisant la cohésion sociale.

**4. AMENAGEMENT DE LA ZAC TRIEL SUD: CONVENTION TRIPARTITE**

A l'unanimité, le conseil communautaire,

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de participation financière du S.I.A.A.P. à la réalisation des espaces publics prévus dans le cadre de la ZAC multi sites «Secteur Sud» située sur le territoire de Triel sur Seine.

**5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES LIGNES REGULIERES DE BUS**

A l'unanimité, le conseil communautaire,

**AUTORISE** le Président à solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre la politique départementale en faveur des transports en commun - aides aux lignes régulières de bus – Sont concernées par ce dispositif les lignes suivantes:

- n° 011-011-012 “AUBERGENVILLE / LES MUREAUX”,
- n°015-015-002 “CARRIERES-SOUS-POISSY/ POISSY”,
- n°015-015-011 “ANDRESY / POISSY (gare RER)”,
- n°015-015-014 “ANDRESY/ SAINT-GERMAIN-EN-LAYE”,
- n°015-015-015 “MAURECOURT / POISSY”,
- n° 015-015-025 “CHANTELQUP-LES VIGNES/ POISSY”,
- n° 015-015-098 “TRIEL-SUR-SEINE / POISSY”.

## **6. CARTE DU BRUIT**

A l'unanimité, le conseil communautaire,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes dont l'objectif est la passation d'un marché relatif à l'établissement de cartes de bruit commune à l'ensemble des communes concernées des Yvelines,

**DESIGNE** la commune de Montesson, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur du groupement,

**AUTORISE** le Président à signer la convention déterminant les modalités de fonctionnement du dit groupement,

**AUTORISE** le Président à approuver le dossier de consultation des entreprises et notamment le cahier des charges de l'étude,

**DESIGNE** la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

**AUTORISE** le coordonnateur de groupement à signer le marché d'étude et à prendre toutes les décisions nécessaires à la réalisation de l'étude avec obligation d'en rendre compte aux membres du groupement,

**AUTORISE** le Président à engager une dépense de 0,45 TTC/habitant à titre de contribution aux charges du groupement,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention au taux le plus élevé.

## **7. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

A l'unanimité, le conseil communautaire,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'instruction du droit des sols entre la Communauté de communes et les communes adhérentes au service instructeur,

**AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.